

## Communiqué de presse

Créteil, le 19 mars 2015

---

### *Précision concernant la polémique sur le port de signe religieux à l'ESPE de l'Académie de Créteil*

*A la suite de la polémique déclenchée par plusieurs organisations syndicales concernant le port de signe religieux par des fonctionnaires-stagiaires dans le cadre de leur formation à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Université Paris-Est Créteil, université de rattachement de l'ESPE de l'académie de Créteil, a souhaité réagir.*

---

En tant qu'établissement public, l'UPEC met en application la législation et les consignes ministérielles en la matière.

A ce titre, contrairement à l'enseignement scolaire, le port de signes religieux par des étudiants est possible sauf contraintes de sécurité liées à certains types d'enseignement.

Concernant le cas spécifique des fonctionnaires stagiaires, l'Université met en application les consignes du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche données dans la note de service en date du 22 janvier dernier et qui interdit, pour ces fonctionnaires stagiaires exclusivement, le port de signes manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse lorsqu'ils sont en formation à l'ESPE.

Il s'agit d'une simple mise en œuvre des consignes de notre Ministère de tutelle, qui n'a pas à faire l'objet d'une interprétation particulière ni d'une disposition spécifique au sein de l'UPEC ni de sa composante.

Dans ce cadre, la demande formulée par un collectif de formateurs de l'ESPE d'intégrer au règlement intérieur de la composante les éléments de la note ministérielle a été rejetée.

---

#### Contact

Bénédicte RAY – LE CORRE

Direction de la communication - Relations Presse

benedicte.ray@u-pec.fr – 01.45.17.44.95 – 06.13.02.55.98

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)